

**Instauration d'une journée d'information obligatoire pour les SuisseSSES – révision partielle de la Constitution et des dispositions légales associées**

Monsieur le conseiller fédéral,

Votre courrier du 12 novembre 2025 concernant le sujet cité en titre a retenu toute notre attention et nous vous remercions de nous avoir consultés.

D'une manière générale, nous avons constaté dans notre canton une tendance à la hausse du nombre de femmes incorporées dans l'Armée depuis que nous organisons des journées d'orientation spécifiques qui rencontrent un succès de participation et d'intérêt parmi la population concernée.

Cela dit, nous ne pouvons pas ignorer que dans de nombreux domaines les femmes supportent déjà une part majoritaire des responsabilités familiales, de soins et de travail non rémunéré. Une obligation supplémentaire, même d'une journée, représenterait une charge réelle pour celles qui jonglent déjà entre obligations professionnelles, familiales et sociales. En effet, les SuisseSSES sont aujourd'hui confrontées à des désavantages structurels persistants.

Dans ce contexte, l'instauration d'une nouvelle obligation légale, assortie de sanctions potentielles (droit pénal militaire), constituerait un signal politique problématique, car il ajouterait une contrainte à un groupe déjà désavantagé.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de journées d'information aurait des conséquences financières considérables pour les cantons. Ces derniers verraient en effet leurs charges doublées, en termes de personnel, d'infrastructures et de logistique. Pour le seul Canton de Neuchâtel, le surcoût est estimé à 150'000 francs par année. Or, cette mesure sert principalement les intérêts de l'armée et donc de la Confédération. Nous estimons qu'il n'est pas approprié que les cantons doivent eux-mêmes financer cette extension.

Compte tenu de ces éléments, sans nous y opposer, nous ne pouvons pas soutenir l'introduction d'une journée d'information obligatoire pour les SuisseSSES.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le conseiller fédéral, l'expression de notre plus haute considération.

Neuchâtel, le 16 février 2026

Au nom du Conseil d'Etat :

*La présidente,*  
C. GRAF

*La chancelière,*  
S. DESPLAND